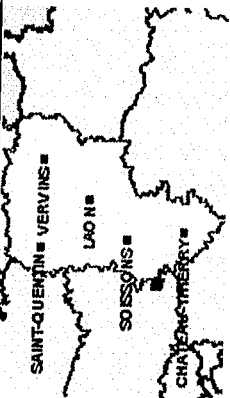


III- Le DICRIM

III-A
III-B
III-C
III-D
III-E

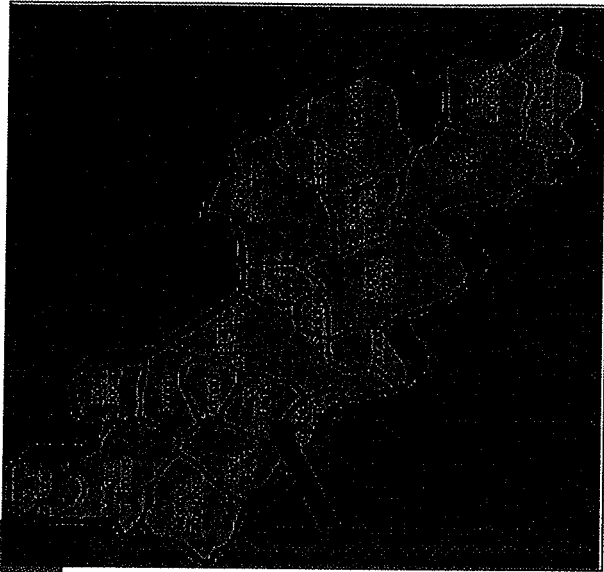
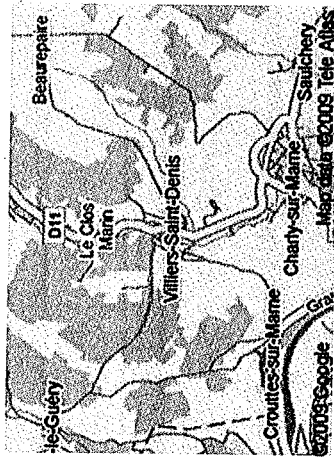
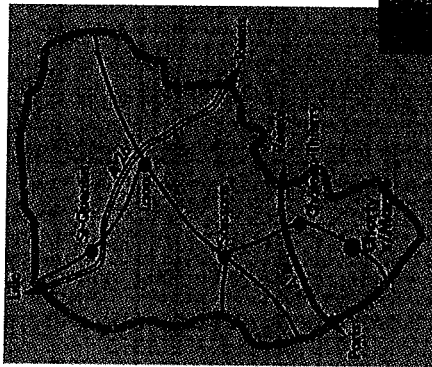
Description générale du site et de la Commune
Diagnostic des risques présents sur la Commune
Risques Naturels/Météorologiques
Risques Sanitaires
Risques Technologiques/Industriels

Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

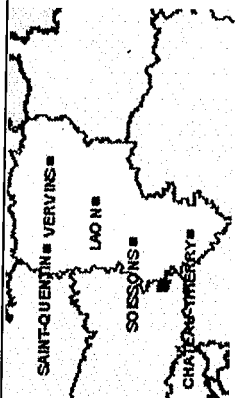


IIIA DESCRIPTION GENERALE DU SITE ET DE LA COMMUNE

Commune :	VILLIERS ST DENIS (VSD)
Département :	AINES
Arrondissement :	Château Thierry
Canton :	Charly sur Marne
Nombre d'habitants :	1055
Superficie :	7.57 km ² (757 ha) dont 15% de vignes
Altitude :	min 69m / maxi 201m
Moyens d'accès :	Accès routier : Autoroute A4, sortie Montreuil- aux-Lions à 7 km Autoroute A4, sortie Château- Thierry à 15 km RD11 (Soissons) Accès ferroviaire : Paris Gare de l'Est / TER Vallée de la Marne arrêt Nanteuil ou Château Thierry Reims / arrêt Château Thierry
Hameaux & Lieux-dits:	Les Coulons La Guilloterie Trénel Le Pré-Sujet Le Bas-Rez Le Clos Marin La Louvière



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis



III-A DESCRIPTION GENERALE DU SITE ET DE LA COMMUNE

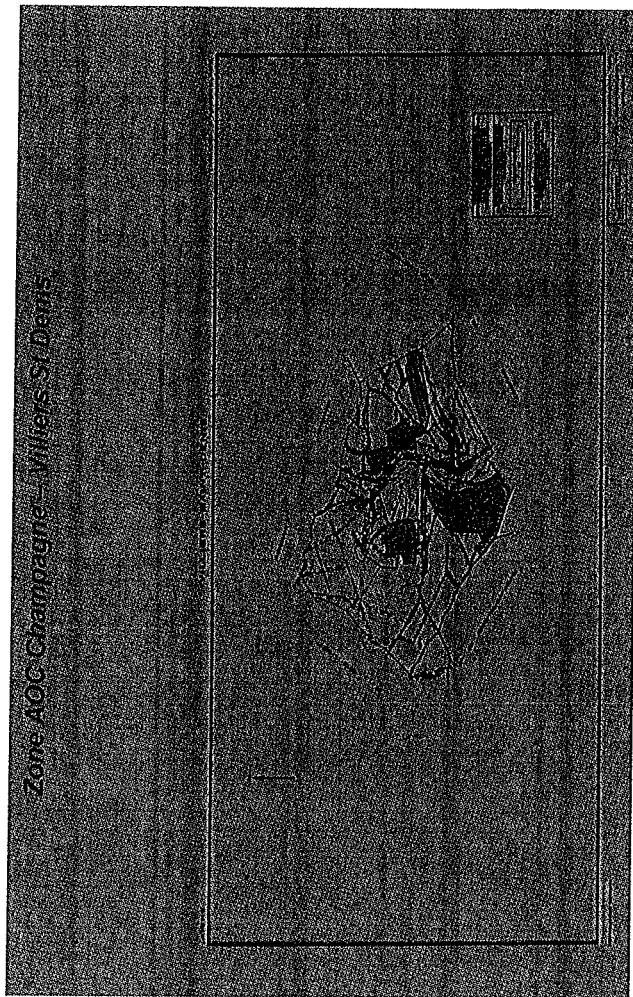
VILLIERS ST DENIS est une commune viticole de l'aire de production de l'Appellation d'Origine Contrôlée Champagne. La commune est plantée de vignes sur 15% de son territoire, le reste est constitué de bois et parcelles traversés par plusieurs rus alimentés par les eaux de ruissellement du plateau. Le village est situé aux confluent des différents ruisseaux.

Cette configuration favorise les coulées de boues.

Il faut cependant noter que les coulées de boues restent très exceptionnelles car elles sont la résultante d'orages extrêmement violents.

Milieu naturel Parcelles viticoles
Chemins attenants

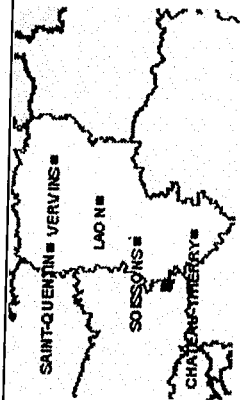
Réseau hydrologique
Cours d'eau : Grand Ru (ou *Ru de Dompnin*),
Ru du Maldret
(ou *Ru de la Guilloterie*)
Ru des Escoffières



Zone AOC Champagne - Villiers St Denis

La commune de Villiers St Denis a entrepris depuis 1999 des travaux d'aménagement hydro-viticole pour l'ensemble du vignoble afin d'enrayer de nouvelles catastrophes naturelles dues aux ruissellements ; la dernière tranche de ces travaux sera réalisée en 2010/2011. L'étude à la parcelle réalisée en 2008 dans le cadre des travaux hydro-viticoles a recensé l'état actuel des aménagements et parcelles, et a permis d'établir un diagnostic précis du ruissellement actuel des eaux de pluie dans le vignoble.

De cette étude découle la recommandation de travaux à entreprendre ainsi que la préconisation d'aménagement et d'enherbement pour retenir l'eau le plus en amont possible.



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

III-B DIAGNOSTIC DES RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE

- **Risques naturels/météorologiques :**
 - * Inondation et/ou Coulées de boue (PPR 2004),
 - * Autres phénomènes climatiques : Tempête, Grand Froid...
- **Risques sanitaires :**
 - * Canicule,
 - * Pandémie.
- **Risques technologiques :**
 - * Risque industriel, transport de matières dangereuses.



ENJEUX POUR LA COMMUNE DE VILLIERS ST DENIS

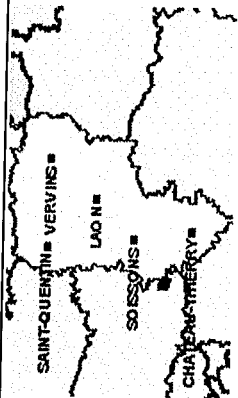
Il existe des lieux sensibles:

- L'école maternelle,
 - L'école primaire,
 - Le camping Les Sapins (domaine privé).
- L'établissement de soins La Renaissance Sanitaire est autonome en matière de prévention des risques.*

Et des lieux fortement exposés de par leur configuration géographique :

- La Cour de la Croix Blanche,
- La rue des Sablons,
- La Cour de la Brie.

La commune de VILLIERS SAINT DENIS est couverte par un PPR prescrit le 6 décembre 2004 pour les risques d'inondations lentes et de Coulées de boues entre Charly-sur-Marne et Villiers-Saint-Denis.



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

IIIC RISQUES NATURELS/METEOROLOGIQUES

LE RISQUE INONDATIONS ET/OU COULEES DE BOUE

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à des pluies importantes et/ou durables.

Elle peut se traduire par :

- une remontée de la nappe phréatique,
- une stagnation des eaux pluviales,
- des crues torrentielles,
- un ruissellement en secteur urbain,
- un débordement du cours d'eau.

L'ampleur de l'inondation est fonction de :

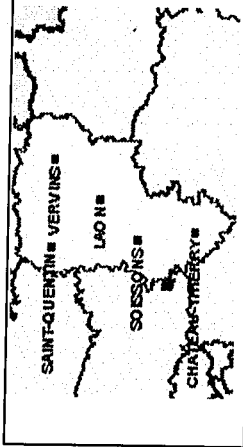
- l'intensité et de la durée des précipitations,
- l'inadéquation du réseau pluvial,
- la surface et la pente du bassin versant,
- la couverture végétale et la capacité d'absorption du sol,
- la présence d'obstacles à la circulation des eaux...

Une coulée de boue est le déplacement, généralement brutal, d'une couche superficielle de terre, à la suite d'orages ou d'averses violentes.

Elle est due à la forte inclinaison du terrain et à la nature instable de cette couche superficielle du sol.

Cela se traduit par l'irruption de coulées de boue (composées de terre, d'eau, voire de gravillons ou sarments de vigne, etc) dans les habitations ou sur les voies publiques, selon un cheminement naturel parfois aggravé par les méthodes culturales, l'urbanisation anarchique ou un assainissement inadapté.

Source : Préfecture de l'Aisne, DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs)



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

Les risques météorologiques sont prévisibles, mais leur ampleur, leur importance et leur caractère souvent très local sont difficiles à mesurer.
Le niveau d'alerte de Météo France peut toutefois donner des indications sur l'impact prévisible de ces phénomènes climatiques.



Sur la carte de vigilance de Météo France, une couleur est attribuée (vert, jaune, orange et rouge) à chaque département métropolitain, selon les dangers potentiels associés aux conditions météorologiques prévues. La carte de vigilance est actualisée deux fois par jour : à 6h00 et 16h00.

Les conséquences possibles de ces phénomènes météorologiques :

Inondations,
Difficultés de circulation,
Chutes de branches d'arbres ou d'objets divers,
Coupures d'électricité ou de téléphone,
Dégâts matériels importants,

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

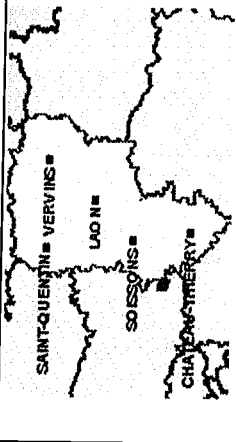
Soyez très vigilant; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Soyez attentifs; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Pas de vigilance particulière.



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis



SYSTEME DE MESURE DE CRUES

L'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues est assurée par l'État.

Il existe pour cela un Service d'Annonce des Crues, qui gère ce dispositif notamment pour l'Aisne.

Il permet d'exercer une surveillance de la montée des eaux et d'établir les avis de crues à partir des données obtenues par des stations de mesures en temps réel.

En cas de danger, il propose la mise en pré-alerte puis en alerte des services publics et des Maires concernées. Les Maires transmettent alors l'information à la population et prennent des mesures de protection immédiates.

Dans l'Aisne, les cours d'eau concernés par la vigilance crues sont l'Aisne, l'Oise, la Marne, le Thon, la Serre.

La carte de vigilance crues et les bulletins sont disponibles au lien suivant : <http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr>

Les informations concernant les crues sont également disponibles sur les serveurs vocaux de la préfecture dès le niveau jaune :

03 23 20 21 02 pour les rivières Aisne et Marne,
03 23 20 09 60 pour la rivière Oise.

Préfecture de l'Aisne, Vigicrues

LA QUALIFICATION DU RISQUE :

Niveau 1 : VERT

Pas de vigilance particulière requise.
Situation normale.

Niveau 2 : JAUNE

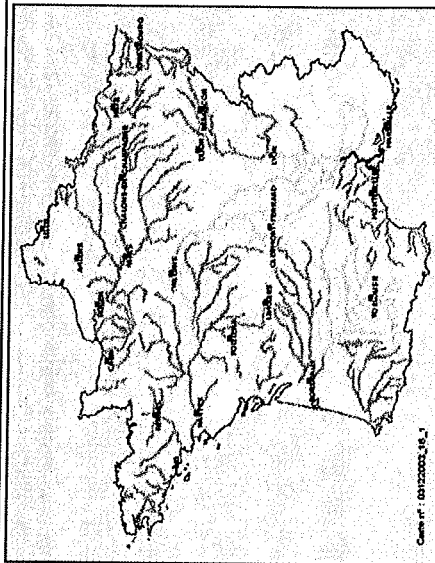
Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.
Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes, maisons isolées touchées, perturbations des activités liées au cours d'eau.

Niveau 3 : ORANGE

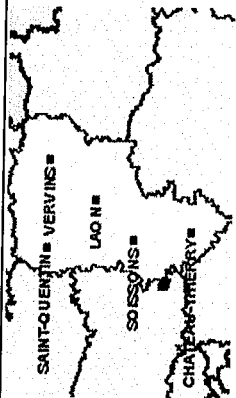
Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
Débordements généralisés, circulation fortement perturbée, évacuations.

Niveau 4 : ROUGE

Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.
Crue rare et catastrophique



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis



MATERIAISATION DU RISQUE A VILLIERS ST DENIS

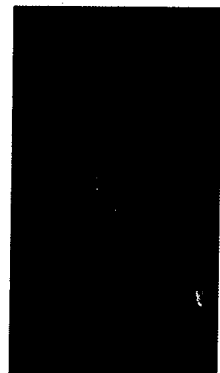
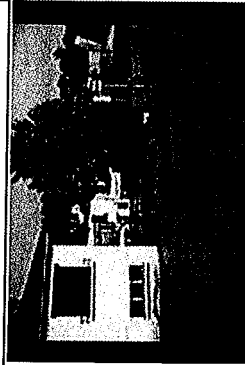
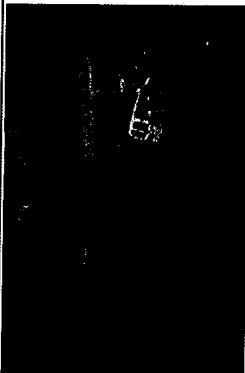
Les fortes pluies des **13 mai** et **14 juin** 2009 consécutives aux orages ont causé des inondations et des coulées de boues.

A la suite des inondations et coulées de boues du 13 mai 2009, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté du 14 août 2009 (annexe 6).

Ces pluies ont mis en évidence l'avantage de l'enherbement des parcelles et fourrières.

13 mai 2009

Inondations qui ont suivi les violents orages (61 mm) sur la commune de Villiers-Saint-Denis le 13 mai 2009.

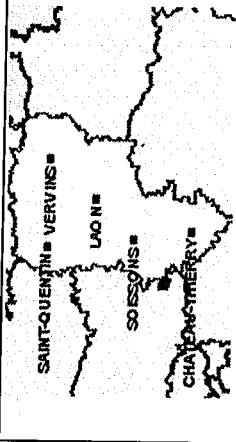


14 juin 2009

Ruissellements à Villiers Saint Denis suite aux orages du 14 juin 2009



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis



MATERIAISATION DU RISQUE A VILLIERS ST DENIS

Historique des sinistres sur la période 1988-2000

La commune de Villiers St Denis a enregistré depuis 1988 (jusqu'à ce jour) **8 sinistres** couverts par un arrêté préfectoral de catastrophe naturelle.

L'extrait de l'arrêté préfectoral portant approbation du PPRI en vigueur pour la commune de Villiers St Denis (annexe 2-b) présenté ci-contre décrit les arrêtés déclarant l'état de catastrophe naturelle émis depuis 1988 jusqu'à 2000 (hors arrêté préfectoral de catastrophe naturelle du 14/08/2009).

Orage du 18 mai 1996 :

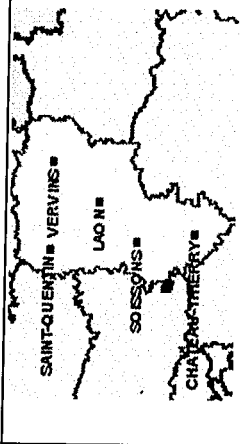
Un violent orage s'est abattu sur la commune de Villiers St Denis créant des torrents de boues, de sarments et de cailloux qui se sont répandus dans les rues du village

Orage du 7 juillet 2000 :

Les fortes pluies consécutives à cet orage ont provoqué d'importantes inondations par ruissellement dans le village.

VILLIERS-SAINT-DENIS

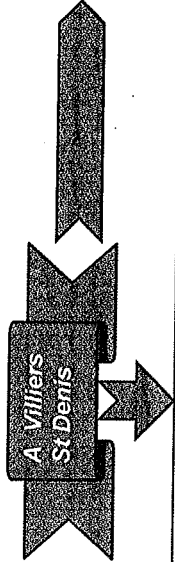
type de catastrophe	début	fin	arrêté	parution au JO
- inondations et coulées de boue	02/12/1988	08/12/1988	20/04/1989	13/05/1989
- inondations et coulées de boue	17/01/1995	05/02/1995	06/02/1995	08/02/1995
- inondations et coulées de boue	11/07/1995	11/07/1995	28/09/1995	15/10/1995
- tempête	23/08/1995	23/08/1995	08/01/1996	28/01/1996
	18/05/1996	18/05/1996	01/07/1996	17/07/1996
	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	07/07/2000	07/07/2000	25/10/2000	15/11/2000



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

Comment se prémunir contre ces phénomènes d'inondations/Coulées de boues?

- ➔ **Agir sur l'espace agricole** en maintenant les éléments paysagers ayant un rôle hydraulique important ;
- ➔ **Maîtriser l'imperméabilisation des surfaces** (routes, zones d'activité, lotissement et zones urbanisées...);
- ➔ **Concevoir des projets de construction adaptés à la parcelle :** éviter les constructions dans les axes des vallées sèches, éviter les sous-sols dont les ouvertures font face aux écoulements...



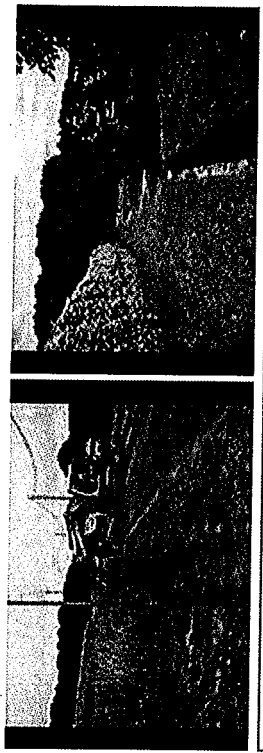
Des mesures de sauvegarde sont applicables concernant les rives des cours d'eau ; les riverains comme la commune sont interdits de modifier la configuration du cours d'eau par des ouvrages tels que busages, barrages, murets, ou des déversements de déchets.....

La cohabitation intelligente et respectueuse de l'activité économique de la viticulture avec les habitants (qui n'en dépendent pas forcément) est l'objectif de tous pour bien vivre ensemble à Villiers Saint Denis.

La sécurité des habitations du village dépend donc conjointement :

- des aménagements hydrauliques lourds réalisés dans le cadre des travaux hydro-viticoles,
- des aménagements hydrauliques à la parcelle.

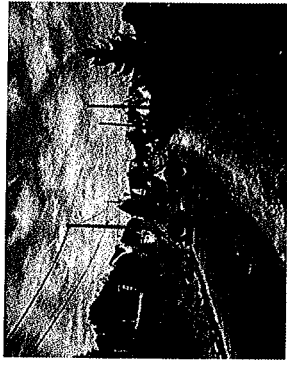
Curage des bassins et fossés
Curage des bassins et fossés consécutif aux intempéries de mai et juin 2009



Aménagement du drainage des eaux de pluie

Rue d'Essômes – Travaux réalisés en 2009

Les travaux d'aménagement de la rue d'Essômes entre le carrefour de la rue du Mont Roger et le cimetière du Clos Barbet ont notamment prévu l'installation de buses pour améliorer l'écoulement des eaux de pluie.

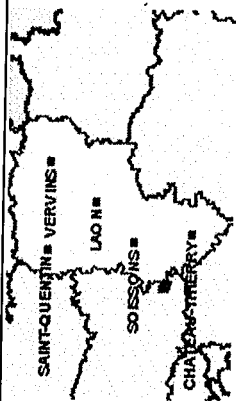


Les Coulons – Travaux réalisés en 2008

Les travaux aux Coulons ont prévu l'aménagement du drainage des eaux de pluie.



Entre autres travaux & aménagements effectués et/ou prévus par la commune



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

AUTRES PHENOMENES LIES A DES EVENEMENTS CLIMATIQUES EXCEPTIONNELS

Le territoire métropolitain est parfois soumis à des événements météorologiques dangereux. Météo France diffuse une carte de vigilance à 6 heures et à 16 heures informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher chaque département dans les 24 heures.

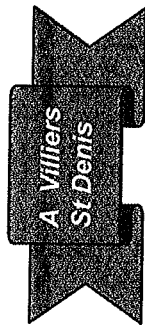
TEMPETE

En décembre 1999, le risque de tempête a concerné l'ensemble de l'Europe, et en premier lieu le nord du continent situé sur la trajectoire d'une grande partie des perturbations atmosphériques.

En France, la sensibilité fut plus marquée dans la partie nord du territoire, et surtout sur l'ensemble des zones littorales.

Le territoire de la Commune de Villiers St Denis peut donc être touché par des tempêtes comme celle de décembre 1999.

La difficulté pour Météo France réside dans la précision de la prévision de l'intensité et de la localisation du phénomène. Chaque jour, Météo France émet des bulletins météo parmi lesquels on retrouve des cartes de vigilance qui définissent pour une durée de 24 heures le danger météorologique dans chaque département.

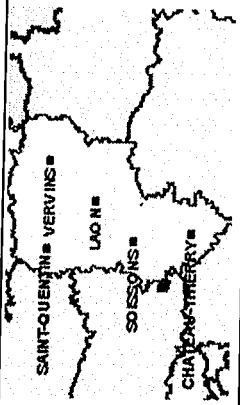


La Commune de Villiers St Denis alerte la population au moyen de communiqués :

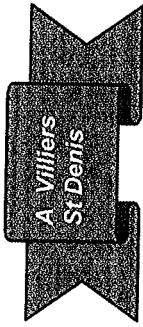
- affichés en Mairie,
- diffusés sur le site web : www.villieronaute.com

La Commune de Villiers St Denis reste également vigilante à ce que toute manifestation prévue sur son territoire soit le cas échéant annulée si les vents dépassent 80 à 100km/h.

Les consignes de sécurité spécifiques à ces risques sont diffusées à l'ensemble de la population ainsi qu'affichées dans les lieux publics.



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis



PLAN GRAND FROID appelé "dispositif d'urgence hivernale"

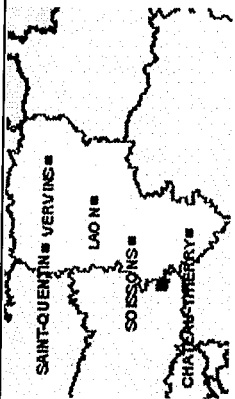
- **Le niveau 1** «*vigilance et mobilisation hivernale*» est mis en oeuvre par le préfet de département. Ce niveau correspond à un renforcement des capacités d'hébergement et à la mise en place des actions des équipes mobiles, notamment en soirée et pendant la nuit.
- **Le niveau 2** «*grand froid*» correspond à une situation météorologique aggravée : températures négatives le jour et des températures comprises entre -5°C et -10°C la nuit.
- **Le niveau 3** «*froid extrême*» correspond à des températures extrêmement basses : températures négatives le jour et inférieures à -10° la nuit.

Les Services Techniques Municipaux opèrent un déneigement et un salage des routes communales en fonction des priorités. Rappelons qu'à partir d'une certaine température en dessous de zéro, le salage est moins efficace.

En outre, l'article 131-2 du code civil fait obligation à chaque riverain de déneiger les trottoirs au droit de sa propriété.

La Commune de Villiers St Denis alerte la population au moyen de communiqués :
-affichés en Mairie,
-diffusés sur le site web : www.villieronaute.com

Les consignes de sécurité spécifiques à ces risques sont diffusés à l'ensemble de la population ainsi qu'affichés dans les lieux publics.



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

III-D RISQUES SANITAIRES

PLAN CANICULE

Il compte trois niveaux :

- le **niveau 1** a une périodicité annuelle obligatoire du 1er juin au 31 août.
- le **niveau 2** est activé par le ministre de la Santé et des Solidarités si une vague de chaleur est prévue ou en cours. Il rappelle à la population les actions de mise en garde individuelle à mettre en oeuvre. Les services publics s'adaptent à l'intensité et à la durée du phénomène, notamment dans les établissements pour personnes âgées et personnes handicapées.
- le **niveau 3** est activé, dans le cas où la canicule s'accompagne de conséquences qui dépassent le champ sanitaire. Le préfet coordonne les actions dans les départements en lien avec les maires et le Conseil Général. Le "plan bleu" est activé dans les maisons de retraite et le "plan blanc" dans les hôpitaux.

A Villiers St Denis

La Commune de Villiers
St Denis a relevé la
population au moyen de
communiqués relevant
l'information.

affichés en ligne
diffusés sur le Site Web
www.villiers-saint-denis.fr

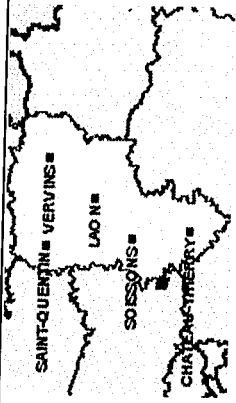
Les consignes
de sécurité
Spécifiques à
ces risques sont
diffusées à
l'ensemble de la
population ainsi
qu'affichées dans
les lieux publics.

Suite au décret n°2004-926 du 1er septembre 2004, concernant le dispositif de prévention pour les conséquences de la Canicule des personnes âgées et handicapées vivant à domicile, la Mairie a informé ses administrés de l'ouverture d'un registre conformément à l'article L.121-6-1 du code de l'action sociale et des familles.

Pour inscrire une personne âgée ou handicapée vivant à domicile, demander le formulaire à la mairie.

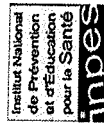
La Mairie recense ainsi chaque année les personnes âgées et les personnes handicapées isolées à domicile qui en font la demande et les personnes volontaires pour prendre de leurs nouvelles.

Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis



PANDEMIE

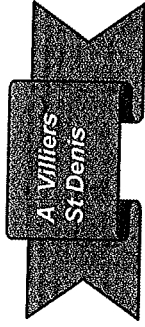
Une pandémie est une épidémie caractérisée par sa diffusion géographique très étendue (plusieurs continents du monde), à l'occasion de l'apparition d'un nouveau sous type de virus.
L'apparition d'une pandémie peut aussi résulter d'une recombinaison génétique entre les virus animaux (épizootie) et humains ou de mutations progressives d'un virus animal, permettant une adaptation à l'homme.



Plan National de Prévention et de Lutte «Pandémie Grippale»

Ce plan a pour but :

- de mettre en place un dispositif visant à prévenir l'apparition et à contenir la diffusion d'un nouveau virus grippal ;
- d'organiser une réponse adaptée du système de santé à l'augmentation massive et rapide des besoins de prise en charge ;
- d'en limiter l'impact global sur la société.



Les pouvoirs du maire en cas de pandémie grippale :

Police administrative (sous réserve de l'accord de la Préfecture) :

Fermeture d'établissements scolaires et de crèches, obligation de port de masques, restrictions ou interruptions des transports publics.

Maintien du lien social et sanitaire avec la population :

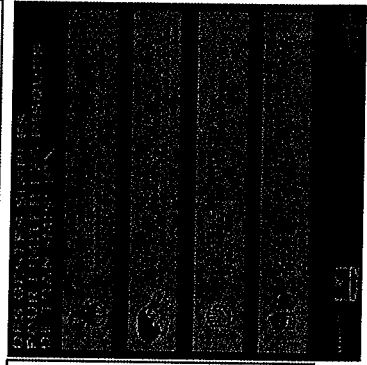
Recensement des besoins des personnes, coordination du bénévolat, incitation à la solidarité de voisinage.

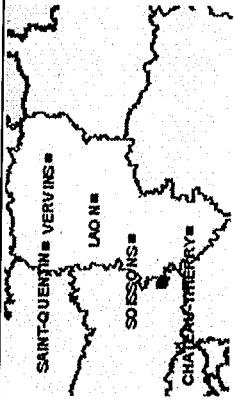
Maintien des missions essentielles à la vie collective :

Ramassage des ordures ménagères, la production d'eau d'alimentation, le traitement des eaux usées, l'état-civil, le maintien du chauffage collectif, les services funéraires...

La Commune de Villiers St Denis alerte la population au moyen de communiqués relayant l'information :

- affichés en Mairie,
- diffusés sur le site web www.villiersnaute.com





Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

II-E RISQUES TECHNOLOGIQUES/INDUSTRIELS

Le risque technologique peut découler d'un Accident industriel, d'un Accident chimique, du Transport de matières dangereuses, ou bien encore d'un Accident nucléaire ou de la Rupture de barrage.

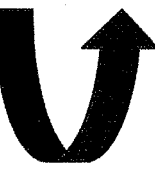
Le risque industriel majeur est un événement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.
Afin de prévenir ce type d'accident, les établissements les plus dangereux sont soumis à une législation stricte et à des contrôles réguliers (loi sur les installations classées pour la protection de l'environnement soumettant certaines activités à autorisation préfectorale ou à une déclaration préalable).

Le contrôle régulier des installations est du ressort de l'Etat.

Les établissements agricoles sont contrôlés par la Direction des Services Vétérinaires (DSV) et les établissements industriels par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

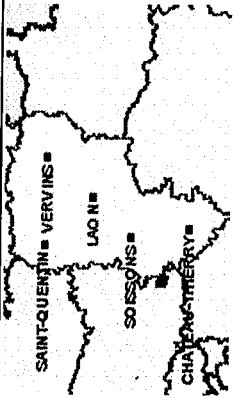
Les installations industrielles présentant des risques sont soumises à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

Le risque industriel concerne les entreprises qui sont réglementées par la législation des ICPE.



Ces entreprises sont soumises à des plans de secours de différents ordres, ayant pour objectif de protéger les travailleurs ou les populations:

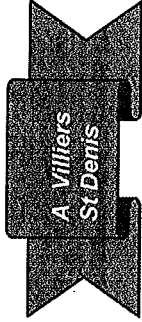
- Plan d'Opération Interne (POI) : prévoit les interventions internes à l'entreprise lorsqu'un événement particulier survient.
- Plan de Secours Spécialisé (PSS) : concerne les risques qui peuvent avoir des implications sur le ban communal.



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

CARACTERISATION DU RISQUE INDUSTRIEL A VILLIERS ST DENIS



Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, par voie routière, ferroviaire, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses.

La ville de Villiers St Denis est concernée par le transport de matières dangereuses :

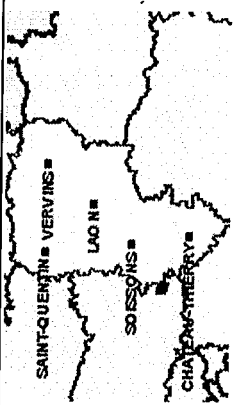
- par voie routière : **RD 11(Domptin), RD 16 (Bézu), RD 842 (Crouette s/ Marne) et voies routières secondaires;**
- par les canalisations de gaz.

Le tracé de la voie routière RD11 se trouve notamment à proximité forte de l'Hôpital « La Renaissance Sanitaire » et présente potentiellement des risques de pollution accidentelle de ce site (*cf ci après*).

Les principaux objectifs sont :

- Estimer l'importance probable de la crise.
- Alerter la population riveraine.
- Mise en sécurité de la zone adjacente au lieu du sinistre.
- Mise à l'abri ou évacuation de la population si nécessaire.
- Prise en charge des personnes évacuées.
- Hébergement des personnes si nécessaire.

Les communes de Villiers St Denis et Charly sur Marne étudient conjointement le projet d'interconnexion du réseau d'eau potable entre les deux communes, afin de pouvoir répondre à une situation de pollution ou à tout autre sinistre affectant la distribution d'eau potable dans l'une ou l'autre des deux communes.



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis



CARACTERISATION DU RISQUE INDUSTRIEL A VILLIERS ST DENIS

Transport de matières dangereuses
Cas particulier de l'Hôpital « La Renaissance Sanitaire », sis sur le territoire de la commune de Villiers St Denis

L'alimentation en eau potable de l'hôpital est assurée par un forage et sept sources. Ces ouvrages captent deux nappes distinctes qui présentent des caractéristiques différentes, les mesures de protection sont donc adaptées à chaque cas.

Une expertise hydrogéologique diligentée par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) a été réalisée en 2009 (rapport de Mr Maillot, hydrogéologue agréé) en vue de déterminer le périmètre de protection des sources de captage d'eau potable de l'établissement.

L'expertise a identifié plusieurs causes de pollution (rejets ou dépôts) :

- « - présence de la RD11 en surplomb du forage,
- décharge le long de la RD11 entre Domptin et Coupru,
- présence de vignobles à l'amont nappe, voire en surplomb des sources (utilisation de produits chimiques (produits phytosanitaires) pour leur entretien). »

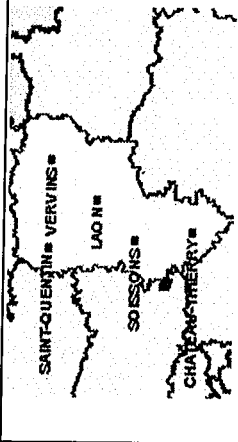
L'expertise préconise des mesures de protection des captages d'eau qui sont de la responsabilité de l'Hôpital.

Selon le rapport d'expertise, le risque majeur de pollution de l'eau du forage résulterait d'un déversement accidentel sur le tronçon de la RD 11 situé en amont des nappes.

Le rapport préconise qu'un plan d'alerte et d'intervention en lien avec la protection civile et les pompiers soit mis en place par les services administratifs compétents afin d'intervenir en cas de déversement accidentel.

Un projet d'arrêté préfectoral portant approbation d'un plan de protection des ressources en eau du centre hospitalier est en cours de discussion (réunion du 22/10/2010).

Dans le cadre de ce dispositif de sécurisation du périmètre d'alimentation en eau potable de l'établissement hospitalier, la commune de Villiers St Denis a prévu une connexion de secours avec le réseau public.



Plan Communal de Sauvegarde Villiers Saint Denis

CARACTERISATION DU RISQUE INDUSTRIEL A VILLIERS ST DENIS

Aucune usine de type SEVESO n'est répertoriée sur le territoire de la commune. Celle-ci accueille plusieurs entreprises ayant une activité industrielle (ou assimilée) qui ne présentent a priori :
 -aucun risque majeur d'incendies, ou d'explosions et dispersions de nuage toxique, à l'intérieur et à l'extérieur du périmètre de l'établissement,
 -et ne sont soumises à aucune autorisation d'exploitation.

Entreprise ayant une activité industrielle (ou assimilée) sur la commune			
Entreprise	Activité	Localisation (adresse sur la commune)	Exposition au risque SEVESO
Auberlet et Laurent	établissement secondaire de Auberlet & Laurent : siège social sis à St Maur (94)	2 rue Bas Rez	Néant
	Activité : Plâtrerie	03 23 82 17 85	
Menuiseries David & Fils	Concepteur et fabricant de fenêtres et portes	1 Route de Charly	Néant
	Activité : Menuiserie	09 71 46 60 57	
Garage des Gresillons	garage	6 Route de Charly	Néant
	Activité : Réparations automobiles	03 23 82 04 63	